

mais il fut seul de son avis. Le surplus du conseil objecta que cette détermination, sans offrir aucun résultat certain, pouvait amener les complications les plus graves. On conclut qu'il avait mérité la mort comme criminel de lèse-majesté, et que le roi était en droit de lui infliger cette peine sans observer des formes de justice dont l'accomplissement était devenu impossible dans l'état des choses. Y avait-il d'ailleurs un arrêt plus fort que le commandement du prince (1) ? D'immenses conséquences, à la vérité, pouvaient surgir de cette détermination ; mais la destruction de la Ligue, dans la personne de son chef, était devenue indispensable au repos de l'Etat : il fallait opter entre la perte de Guise et celle du roi. On convint, dans la même conférence, de s'emparer du cardinal de Guise, du prince de Joinville, frère du duc, des ducs d'Elbeuf et de Nemours et du cardinal de Bourbon, chef ostensible de cette formidable association.

Restait l'exécution du complot. La force ouverte paraissait impraticable envers un ennemi constamment entouré de serviteurs nombreux et dévoués. On résolut d'attirer le duc dans une antichambre située entre l'escalier du château et les appartements du roi. Le conseil siégeait souvent dans cette pièce dont les issues étaient alors occupées par les gardes du roi, tandis que la suite des conseillers se tenait sur l'escalier et dans une cour appelée le *Porche aux Bretons*. Ce plan adopté, il fallait un homme de tête pour en assurer le succès. Henri s'adressa à Crillon, mestre-de-camp du régiment des gardes, ennemi personnel de Guise ; mais ce militaire, aussi loyal que fidèle, repoussa l'idée d'un assassinat et promit simplement au roi d'oublier sa proposition. Loignac, premier gentilhomme de la chambre, fut moins scrupuleux. Ce seigneur commandait une garde particulière et

(1) *Hist. de Henri III*, par Duplex, liv. LXII.